

1) Le stage à l'étranger dure minimum 4 semaines. Or mon enfant doit effectuer une période de 5 ou 6 semaines.

La durée du stage à l'étranger est de minimum 4 semaines mais, si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de rester 5 ou 6 semaines. Si vous ne faites que 4 semaines, il faudra alors trouver un stage en France pour compléter la ou les semaines de stage manquantes.

2) Quand mon enfant doit-il partir ?

Les élèves doivent être dans le pays et dans la ville d'accueil pour commencer leur stage le lundi matin. En fonction de la destination et de la longueur du trajet, il faudra prévoir de partir le dimanche, voire le samedi précédent. Le choix du jour de départ est également souvent conditionné par le prix des billets d'avion, de train ou de bus.

3) Mon enfant est mineur. Sera-t-il accompagné en avion ?

Il n'y aura pas d'accompagnateur en avion. Les mineurs peuvent voyager seuls à partir de 12 ans. Il faudra juste prévoir une autorisation de sortie du territoire.

L'intérêt du stage à l'étranger est de responsabiliser les jeunes et de leur apprendre à se débrouiller seuls.

4) Vous nous avez demandé de fournir un RIB. Est-ce celui des parents ou de l'enfant ?

Le RIB demandé est celui sur lequel les bourses seront versées. Ce peut être indifféremment celui des parents ou celui de l'enfant.

Il est parfois plus simple que ce soit le RIB des parents car ils ont une capacité de paiement sur leur CB plus importante. Cela permettra de faire les paiements nécessaires pour les billets de transport ou pour la réservation du logement.

Si le RIB est celui du jeune, il faudra vérifier si sa carte bleue fonctionne bien à l'étranger. Dans la zone euro, il n'y a pas de frais mais certaines cartes « jeune » ne fonctionnent pas à l'international.

5) Comment faire si mon enfant ne possède pas de carte bleue ?

Disposer d'une carte bleue n'est pas une obligation. Il faudra juste que les jeunes prévoient de partir avec du liquide. Selon les destinations, certaines dépenses sont déjà réglées avant leur départ. Parfois il faut payer pour l'hébergement en arrivant. Cela limite donc les sommes à conserver avec soi.

Les élèves qui partent en binôme peuvent également s'arranger entre eux. Si l'un dispose d'une CB, l'autre peut lui faire un virement avant de partir. Attention dans ces cas-là à bien vérifier les capacités de retrait et de paiement de la CB car elle servira deux fois plus.

6) Combien coûtera ce stage à l'étranger aux familles ?

Les stages à l'étranger sont financés par les bourses européennes Erasmus+. Néanmoins, nous demandons aux familles une participation de 100€ afin qu'elles s'impliquent financièrement et moralement dans le projet.

Le montant des bourses est calculé à partir d'un budget prévisionnel que je réalise en prenant en compte toutes les dépenses occasionnées par le départ en stage : transport, déplacements sur place, hébergement, nourriture. Ce budget est raisonnable et l'objectif du projet est entre autres que les jeunes apprennent à gérer un budget. S'ils ne le respectent pas et « flambent », il n'y aura pas de rallonge financière de la part du lycée et la participation des familles s'en trouvera par conséquent augmentée.

7) Quand les bourses seront-elles versées aux familles ?

La bourse est versée par l'intendance du lycée une fois que je lui ai transmis les conventions de stages complétées et signées. Il est donc important que les familles me fournissent rapidement les documents qui me sont nécessaires pour éditer les conventions et qu'elles signent sans tarder les conventions.

Ces délais administratifs nous obligent parfois à demander aux familles d'avancer certaines dépenses urgentes (l'achat des billets d'avion par exemple).

8) Quelles conditions devons-nous remplir pour avoir droit aux bourses ?

Les bourses Erasmus+ servent à financer les stages à l'étranger. Elle n'est pas soumise à d'autres critères d'éligibilité que de partir à l'étranger. Il ne s'agit pas d'une bourse sur critères sociaux et vous pouvez en bénéficier quel que soit votre niveau de revenus.

Pour bénéficier des bourses, il faut uniquement compléter dans les délais impartis les documents que je vous transmettrai et suivre les procédures que je vous indiquerai.

9) De quels documents officiels mon enfant a-t-il besoin ?

Les élèves ont besoin d'une pièce d'identité en cours de validité, de la carte européenne de maladie et d'une autorisation de sortie du territoire s'ils sont mineurs.

10) Mon enfant a-t-il besoin d'un passeport ?

La plupart des pays d'Europe sont signataires des accords de Schengen et une carte d'identité suffit. Il vous faudra une pièce d'identité en cours de validité, passeport ou carte d'identité.

En fonction de la destination du stage, je vous fournirai toutes les informations nécessaires.

11) Qu'est-ce que la carte européenne de maladie ?

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM, anciennement carte E111) permet que les frais des soins médicaux à l'étranger soient pris en charge par l'organisme de sécurité sociale local. Elle évite les avances de frais. Elle est valable dans de très nombreux pays d'Europe.

La CEAM est individuelle et nominative. Elle est gratuite. Elle est à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. La demande peut être faite par internet, par téléphone ou en se déplaçant dans un point d'accueil.

Si le départ a lieu dans moins de 15 jours, un certificat provisoire vous sera délivré. Il peut être utilisé dans les mêmes conditions que la CEAM.

12) Qu'est-ce que l'autorisation de sortie du territoire ?

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul, sans être accompagné par l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Il s'agit d'un formulaire à compléter et à signer. Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie ou en préfecture ; je vous ferai parvenir le document.

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie de la pièce d'identité d'un des parents (si c'est la mère, il faut également une copie du livret de famille à cause de la différence de nom de famille).

Les jeunes devront être en possession de tous ses documents au moment de partir, en particulier s'ils partent en avion.